

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 10464 Numéro SIREN : 835 064 742 Nom ou dénomination : 3M PLOMBERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 30731

Désignation de l'entreprise 3M PLOMBERIE

du _____

Adresse 278 RUE DE ROSNY 93100 MONTREUIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LAKHAL RAMZI PRESIDENT				10 AILEE FRANCOIS MANSART 77270			
2	QUINTELA DIAS ALEXANDRINO JOSÉ PLOMBIER				50 Rue TRAVERSIEPE 75012			
3	RIBEIRO DA COSTA ANTONIO FERNAND PLOMBIER				6 Rue de Tournon 75006			
4	CHATTI Hamza Ouvrier				110 Rue la Condanne 75017			
5	BEN HADJ SGHAIER MARWA ASSISTANTE ADMINISTRATIVE				10 ALL FRANCOIS MANSART 77270			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	43 642			43 642				43 642
2	28 341	2 188		30 530				30 530
3	24 424	2 151		26 575				26 575
4	16 057	1 681		17 738				17 738
5	14 927			14 927				14 927
6								
7								
8								
9								
10								
**	127 391	6 020		133 411				133 411

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		732
Total		732

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2021 (total col 9 + total col 10) ⑩	134 143	- de l'exercice 2021 ⑩	98 937
- de l'exercice précédent ⑩	118 712	- de l'exercice précédent ⑩	58 147
Nom et qualité du signataire <u>RAMZI LAKHAL</u> <u>PRESIDENT</u>		À <u>MONTREUIL</u> , le <u>07/04/2022</u> Signature, <u>[Signature]</u>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e
		f
		g
		h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
RAMZI LAKHAL	20						
10 ALLEE FRANCOIS MANSART 77270 VILLEPARISIS							

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁴⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social
3M PLOMBERIE 278 RUE DE ROSNY 93100 MONTREUIL	
SIRET 8 3 5 0 6 4 7 4 2 0 0 0 2 5	Mel : sarl3mplomberie@outlook.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	60 817	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Audit Conseil Expertise Comptable Internationale ACECI 4 Avenue LS Senghor 94100 Saint Maur des Fossés Tél: 0148854048	
CGA/OMGA	Viséur conventionné
(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Date 07042022 Lieu MONTREUIL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viséur conventionné	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT LAKHAL RAMZI
	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

[Signature] CERTIFIÉES CONFORMES À L'ORIGINAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 5 0 6 4 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

3M PLOMBERIE

Adresse (voie)

278 RUE DE ROSNY

Code postal

93100

Ville

MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 3 5 0 6 4 7 4 2

Dénomination de l'entreprise

3M PLOMBERIE

Adresse (voie)

278 RUE DE ROSNY

Code postal

93100

Ville

MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAKHAL Prénom(s) RAMZI
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance: Date 12/01/1980 N° Département 99 Commune MSAKEN Pays
Adresse : N° 10 Voie ALLEE FRANCOIS MANSART
Code Postal 77270 Commune VILLEPARISIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 3M PLOMBERIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	7,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	435 974
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	435 974
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	5
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	65 931
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	18 098
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	58
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	84 087
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	351 892
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	351 892
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / /
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3M PLOMBERIE										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant a la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres immobilisations incorporelles		700		705							
Terrains		710		715							
Constructions		720		725							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735							
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745							
Matériel de transport		750		755							
Autres immobilisations corporelles		760		765							
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3M PLOMBERIE

Neant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446	1 000			
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460	13 483	462	10 825	464		466	24 308			
		Autres immobilisations corporelles	470	507	472		474		476	507			
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500				
TOTAL			490	15 490	492	10 825	494		496	26 315			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 000	532		534		536	1 000	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
		Matériel de transport	550	6 443	552	4 440	554		556	10 883	
		Autres immobilisations corporelles	560	35	562	169	564		566	204	
TOTAL			570	7 478	572	4 609	574		576	12 087	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589	590
	Plus-values taxables à 19 % ①			579	Régularisations	590	583	591
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

3M PLOMBERIE

Extension

[illegible]

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3M PLOMBERIE

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2021

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217	418 209	218	435 974	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires. produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	85	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	436 059		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	19 458	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier)					242	66 861	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	7 986	
	Rémunérations du personnel *					250	171 389	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	66 650	
	Dotations aux amortissements *					254	4 609	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					259	260	262
Total des charges d'exploitation (II)					264	337 012		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	110
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	34	}	300	228
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	21 835
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	76 874

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	21 835				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		228			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octes</i> A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989					
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991								
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser -- BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44. <i>quinquies</i>)	993					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)		643				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)		647				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		641				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)		649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	98 937	354
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	98 937		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										3M PLOMBERIE										Neant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										278 RUE DE ROSNY 93100 MONTREUIL																					
SIRET										8 3 5 0 6 4 7 4 2 0 0 0 2 5																					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *		1 2									
																				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1									
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010												012															
		Autres *		014												016															
	Immobilisations corporelles *		028		25 815										030		12 087										13 728				
	Immobilisations financières * (1)		040		500										042												500				
Total I (5)				044		26 315										048		12 087										14 228			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050												052															
		Marchandises *		060												062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064												066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		130 728										070												130 728			
		Autres * (3)		072		5 230										074												5 230			
	Valeurs mobilières de placement		080												082																
	Disponibilités		084		84 295										086												84 295				
	Charges constatées d'avance *		092												094																
Total II				096		220 252										098												220 252			
Total général (I + II)				110		246 568										112		12 087										234 480			
PASSIF																				Exercice N		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000																										
	Écarts de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126		200																										
	Réserves réglementées *		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131												)		132														
	Report à nouveau		134		7 639																										
	Résultat de l'exercice		136		76 874																										
	Provisions réglementées		140																												
Total I				142		94 714																									
Provisions pour risques et charges				Total II		154																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		79 530																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		4 274																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		481										)		172										55 963				
Produits constatés d'avance		174																													
Total III				176		139 767																									
Total général (I + II + III)				180		234 480																									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193												(4)		Dont dettes à plus d'un an		195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197												(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		10 825									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199												(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184											
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT SD																															

3M PLOMBERIE
S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 278 RUE DE ROSNY

93100 MONTREUIL
R.C.S : 835 064 742

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt deux
Le 30 juin à 14 heures,

Monsieur RAMZI LAKHAL, associé unique de la société **3M PLOMBERIE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président a tenu une assemblée générale ordinaire afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 76 874,23 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **76 874,23** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **7 639,34** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **84 513,57** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **84 513,57** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 800,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 26 571,57 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 57 142,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 2 857,10 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2018	15714.00		
31/12/2019	42000.00		
31/12/2020	35714.00		

Cette résolution est adoptée

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

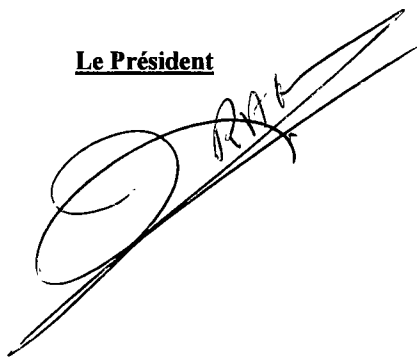
Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



LR

3M PLOMBERIE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 278 RUE DE ROSNY

93100 MONTREUIL

R.C.S : 835 064 742

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022**

L'an deux mille vingt deux

Le 30 juin à 14 heures,

Monsieur RAMZI LAKHAL, associé unique de la société **3M PLOMBERIE**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président a tenu une assemblée générale ordinaire afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 76 874,23** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

LR

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **76 874,23** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **7 639,34** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **84 513,57** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **84 513,57** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 800,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 26 571,57 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 57 142,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 2 857,10 Euros.

Rappel des dividendes distribués

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2018	15714.00		
31/12/2019	42000.00		
31/12/2020	35714.00		

Cette résolution est adoptée

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

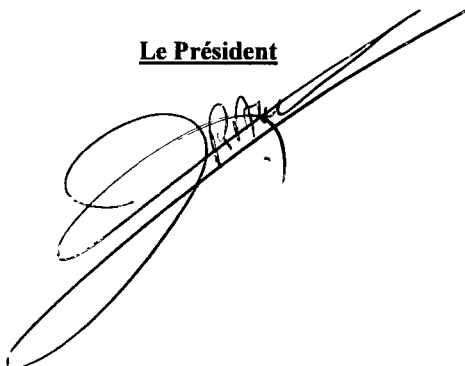
Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



3M PLOMBERIE

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 278 RUE DE ROSNY

93100 MONTREUIL

R.C.S : 835 064 742

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **76 874,23** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **7 639,34** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **84 513,57** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **84 513,57** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 800,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 26 571,57 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 57 142.00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 2 857,10 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

